

INDEX – 2019 SEPTEMBRE



[TABLE](#)

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)

BUDGET

[BILAN FINANCIER DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE](#)

[TARIFICATION DES REPAS DU CCAS](#)

EQUIPEMENTS

[CLAUDE DE REVOYURE : PANNEAUX D’AFFICHAGE ELECTRONIQUE](#)

[EXTENSION D’ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES NEGOCIANTS](#)

PERSONNEL

[RECRUTEMENT D’UN VACATAIRE POUR LA REALISATION DES RPOS D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 ET 2018](#)

SERVICES

[ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE](#)

Nombre de conseillers présents : 9/14 (et 4 pouvoirs)

PROPOSITION D'ETUDE DETAILLEE SDE35 : EXTENSION D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES NEGOCIANTS

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. LEMONT présente l'avant-projet sommaire du SDE 35 qui nous a été transmis suite à notre demande et qui concerne les travaux d'extension de l'éclairage public rue des Négociants.

Cet avant-projet comprend :

Une étude technique sommaire et l'estimation financière suivante,

Et une convention valable jusqu'au 31 décembre 2019 pour la mise en œuvre de cette opération.

INVESTISSEMENT ESTIMATION SOMMAIRE	Montant HT
1- Etudes	315.00€
2- Terrassements et réseaux	5 680.00€
3- Matériels	2 579.00€
4- Pose et raccordements	1 260.00€
5- Réception vérification	324.00€
6- Autres matériels divers	700.00€
Divers et aléas 10% ou forfait mini de 500€	1 085.80€
MONTANT TOTAL GENERAL HT	11 943.80€

Le montant restant à la charge de la commune est estimé à 5 494.15€ HT.

Montant de la participation du SDE35 estimé à 6 449.65€ HT (taux de participation du SDE 35 de 30% et taux de modulation de la collectivité de 1.80).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) de :

- **VALIDER** cet avant-projet concernant les travaux d'extension de l'éclairage public rue des Négociants
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

[INDEX](#)

ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DU PATRIMOINE PUBLIC PROPOSE PAR LA BRETAGNE ROMANTIQUE

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Suite à l'arrêt fin 2018 du dispositif de conseil en énergie partagé développé à l'échelle départementale depuis 2009, les CC Bretagne romantique (CCBR) et CC Côte d'Émeraude (CCCE) souhaitent poursuivre cette mission à l'échelle communautaire, au travers d'un service unifié entre les deux EPCI de conseil en énergie du patrimoine public (CEPP).

Le conseil en énergie constitue un service clé pour les communes et EPCI dans l'objectif de réduire la facture énergétique et être exemplaires auprès des citoyens en termes d'optimisation des dépenses publiques. A l'heure de la rédaction des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la poursuite de ce dispositif semble essentielle pour une intervention concrète sur le patrimoine des communes et EPCI (bâtiments, véhicules ...).

Les missions du CEPP étant variées, un cadrage de celles-ci est nécessaire pour cibler les secteurs d'intervention prioritaires. C'est en ce sens qu'un travail de hiérarchisation des missions a été mené pour identifier les missions incontournables du CEPP :

- Intervention sur le patrimoine public existant avec un suivi des dépenses énergétiques (bilan annuel) et une optimisation de celles-ci (renégociation de contrats, application de nouvelles procédures, changement d'équipements...).
- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux neufs et de rénovation énergétique
- Veille sur la réglementation en vigueur et le financement des travaux
- Accompagnement à l'évolution des comportements des usagers.

La CCBR adhère au dispositif départemental jusque fin 2017, à raison de 62 jours / an sur 27 communes. En 2018, 16 communes ont adhéré au dispositif transitoire pour faciliter le montage des dossiers CEE-TEPCV. La CCBR souhaite poursuivre le service pour une intervention sur le patrimoine public communal (un conseiller dédié intervenant déjà sur le patrimoine communautaire). Le service bénéficiera aux communes souhaitant adhérer à ce dispositif : les charges sont réparties entre les communes et la CCBR avec un processus de cotisation annuelle au service de 0,35 € / hab. / an.

Sur ces bases, il est convenu d'amorcer le service avec un ETP commun aux 2 EPCI, selon la répartition suivante (fonction du nombre d'habitants des communes adhérentes), afin de développer des relations privilégiées avec chacun des EPCI :

- CCCE : 60% - 3 jours / semaine
- CCBR : 40% - 2 jours / semaine

Un bilan intermédiaire lors de la 1^{ère} année de service permettra de définir si le dimensionnement retenu est suffisant ou nécessite un recrutement supplémentaire. Le recrutement se fera par la CCBR.

Une convention de partenariat avec les communes adhérentes précisera les modalités administratives, techniques, logistiques et financières du service. Le matériel dédié au CEPP sera mis à disposition par la CCBR. Le démarrage du service est prévu entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 janvier 2020, en fonction de la disponibilité de l'agent à recruter. La convention de partenariat sera signée au démarrage du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) de :

- **ADHERER** au service de Conseil en Energie du Patrimoine public proposé par la Communauté de communes Bretagne romantique avec un engagement 3 ans sur la base d'un tarif annuel de 0,35€ / habitant / an ;
- **CONVENTIONNER** avec la Communauté de communes Bretagne romantique pour une durée de 3 ans afin de bénéficier des services du Conseil en Energie du Patrimoine Public ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

[INDEX](#)

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2017-2021 – CLAUSE DE REVOYURE : PANNEAUX D’AFFICHAGE ELECTRONIQUE

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Dans le cadre de la signature du Contrat Départemental de Territoire (CDT) 2017-2021 entre la communauté de communes Bretagne Romantique et le Département, le 5 juillet 2018, 11 opérations d’investissement ont été retenues dont la fourniture et l’installation de panneaux d’affichage électronique. Cette opération était alors identifiée sous maîtrise d’ouvrage communautaire.

Lors du vote du BP 2019 de la Communauté de communes, cette opération a été écartée du Programme Pluriannuel d’Investissement (PPI).

Pour les communes qui souhaitent disposer d’un tel équipement afin d’assurer la diffusion d’une information de proximité à destination de leurs habitants, cette opération peut être réalisée sous maîtrise d’ouvrage communale. Les communes intéressées doivent se prononcer avant le 31 octobre 2019.

Si la réalisation de ce projet sous maîtrise d’ouvrage communale est approuvée par le conseil municipal, 50 % du coût de l’opération sera inscrit au titre du volet 2 du CDT et le reste sera à charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point au prochain conseil afin d’avoir plus d’informations sur l’engagement financier de la commune.

[INDEX](#)

TARIFICATION DES REPAS DU CCAS

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Il est rappelé que suite à la suppression du budget CCAS, la commission CCAS ne peut plus délibérer pour fixer les tarifs des repas CCAS. Aussi il est nécessaire que le Conseil municipal prenne chaque année une délibération, en fonction du prix du menu.

La commission CCAS qui s'est réunie le 24 juin, a validé un menu au prix de 28.50€ pour le repas du dimanche 6 octobre 2019.

Elle a proposé de fixer le montant de la participation comme suit :

- 28.00€ pour les invités,
- 14.00€ pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) de :

- **VALIDER** cette tarification des repas du CCAS pour l'année 2019

[INDEX](#)

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LA REALISATION DES RPQS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 ET 2018

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Mme le Maire rappelle que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif doit être obligatoirement établi chaque année par la collectivité.

Les rapports 2017 et 2018 doivent être réalisés et validés par le Conseil municipal d'ici la fin novembre.

Pour la réalisation de ces rapports, la commune a reçu un devis de la société LABOCEA d'un montant de 350€ HT pour un rapport.

Il est également possible de faire réaliser les RPQS 2017 et 2018 par un agent administratif, uniquement pour cette mission, dans le cadre d'un contrat de travail vacataire sur une période déterminée.

Un contact a été pris avec la personne qui avait établi le RPQS 2016 (alors qu'elle était employée par la commune par le biais des missions temporaires).

Il est proposé de rémunérer cet agent vacataire selon l'indice majoré 441 pour un nombre d'heures estimé entre 15 à 20. Le coût total employeur est ainsi évalué à 350€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) de :

- **VALIDER** le recrutement d'un agent en contrat de travail vacataire pour la réalisation des RPQS Assainissement 2017-2018 sur la base de l'Indice Majoré 441.
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

[INDEX](#)

BILAN FINANCIER DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

La totalité des primes attendues a été versée (cf. Délibération du 22 juin 2018). Le tableau ci-dessous résume les participations :

Sites	Entreprises	Travaux effectués	Dépenses TTC	Recettes perçues <i>Primes énergie</i>
Préfabriqué ALSH	Wood Up	Remplacement des menuiseries	73 534,08 €	35 867,08 €
		Pose bardage bois		31 678,23 €
		Isolation partie basse	1 182,53 €	0,00 €
Salle des associations	Aubert Lebrun	Isolation plafonds et cloisons	18 001,33 €	16 145,57 €
		Isolation plafonds rampants	13 446,77 €	
TOTAL			106 164,71 €	83 690,88 €

Reste à charge pour la commune

22 473,83 €

[INDEX](#)

TABLE DES MATIERES – 2019 SEPTEMBRE

[INDEX](#)

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019	2
PROPOSITION D'ETUDE DETAILLEE SDE35 : EXTENSION D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES NEGOCIANTS	2
ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DU PATRIMOINE PUBLIC PROPOSE PAR LA BRETAGNE ROMANTIQUE.....	3
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2017-2021 – CLAUSE DE REVOYURE : PANNEAUX D’AFFICHAGE ELECTRONIQUE.....	4
TARIFICATION DES REPAS DU CCAS.....	5
RECRUTEMENT D’UN VACATAIRE POUR LA REALISATION DES RPQS D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 ET 2018.....	6
BILAN FINANCIER DES TRAVAUX D’ECONOMIE D’ENERGIE	7